

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL199

présenté par  
M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

-----  
**ARTICLE 21**

A l'alinéa 5, après le mot :

« spectateur »,

insérer les mots :

« , de journaliste »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter l'application des mesures de criblage aux journalistes.